

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 067/2026

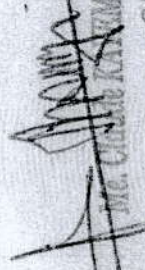
A LA SOCIETE BEINJING FANGLIAN TECHNOLOGY CO.LTD.

Après avoir reçu le contrat du marché n° C20/RLT/DTC/DAP/SNCCC/2025, conclu avec la SNCC, pour un montant total hors taxe dollars américains cinq millions six cent quarante-six mille cent cinquante-sept, trente-neuf centimes (USD 5 646 157,39) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente-neuf mille cinq cent vingt-trois, dix centimes (USD 39 523,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 27/03/2026


Directeur Administratif et Financier




M. CHEMBE KATUMBE MEAYI
Directeur Général

0000067